

*Questions orales*

**M. Ross Harvey (Edmonton—Est):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Ce ne sont pas tous les premiers ministres provinciaux qui ont capitulé.

Depuis un an et demi, de Coutts à Chip et de Lloyd au lac Louise, les Albertains ne cessent de répéter la même chose avec insistance au gouvernement fédéral: Nous ne voulons pas de taxe de vente générale en Alberta.

Le gouvernement va-t-il continuer de ne pas tenir compte de la quasi-totalité des Albertains ou se décidera-t-il enfin à retirer le projet de loi sur la TPS et à mettre en oeuvre à la place un régime fiscal équitable prévoyant que tous, y compris les riches et les grandes sociétés, paient leur juste part?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député a du front tout le tour de la tête de parler de ce que nous faisons pour les grandes sociétés, alors que nous venons d'adopter à la Chambre un impôt sur les sociétés et que, lui, donne son appui au Sénat, qui empêche la mise en oeuvre de cette mesure et d'autres projets de loi.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Wilson (Etobicoke—Centre):** Permettez-moi de faire une distinction que mon ami ne saisira peut-être pas. Le premier ministre de l'Alberta a dit ne pas aimer la TPS, mais, comme il a des principes, il a dit: «La Chambre des communes, c'est-à-dire les représentants élus de la population, s'est prononcée, et j'estime que le premier ministre avait en fait le devoir de nommer les sénateurs.»

Il a également dit ceci: «Je crois fermement que les élus ont pour rôle de gouverner et que ceux qui n'ont aucune crédibilité ne devraient pas renverser leurs décisions.» Ça, c'est le. . .

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre n'est pas sans savoir que son ministère a accepté de débloquer des crédits de 3,5 millions de dollars en garantie pour la Southern Ontario Tomato Co-op, en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

Cette coopérative n'est pas un établissement de transformation reconnu. Elle a été accusée à plus d'une reprise, a versé des amendes, est à l'heure actuelle sous le coup d'une autre accusation et fonctionne illégalement en Ontario.

Pourquoi le gouvernement a décidé d'accorder une aide financière, surtout aussi massive, à un établissement qui fonctionne dans l'illégalité?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, que je sache, la coopérative dont parle le député répond à toutes les exigences de la loi et cette loi est appliquée en conformité des règles et règlements.

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je voudrais signaler au gouvernement que cet établissement ne détient pas les permis exigés et fonctionne illégalement en Ontario.

Je trouve plutôt étrange qu'il ait reçu une subvention de 1,5 million de dollars en 1986. Voilà maintenant qu'il profite d'une garantie, même s'il n'a toujours pas les permis exigés. Ses activités sont toujours illégales, mais on lui a accordé une autre subvention de un million de dollars en avril dernier, en plus du financement en question.

Le ministre pourrait-il expliquer aux contribuables canadiens pourquoi on accorde ce type de financement et cette aide à ce genre d'établissement?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, si le député a des inquiétudes, il voudra peut-être en faire part aux libéraux de l'Ontario qui ont également apporté leur appui à cette coopérative.

• (1500)

En vertu du Programme de recyclage des entreprises, auquel souscrit de tout coeur le député, le gouvernement cherchait à inciter les producteurs de tabac à se lancer dans d'autres cultures. Nous tentions de diversifier l'industrie dans cette région.

Les activités de la coopérative ont été jugées tout à fait légales par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral a adopté la même position.